



Vous
pouvez
le dire en

Délégation générale à la **langue française** et aux langues de France

français



La mode est aux mots venus d'ailleurs, parfois difficiles à comprendre, à prononcer ou à écrire, pour la plupart des gens. Pourtant, le plus souvent, les mots équivalents existent en français.

En effet, pour désigner les réalités nouvelles qui se créent constamment, des termes français sont recommandés par des spécialistes et publiés avec leur définition au *Journal officiel* de la République française. Il est vrai que ces termes appartiennent au vocabulaire technique ou scientifique; mais science et technique sont entrées dans notre univers quotidien.

Ces nouveaux termes français sont encore peu répandus. Plus nombreux nous serons à les employer, plus facilement ils entreront dans l'usage, plus vite ils deviendront familiers et sembleront avoir toujours existé.

Le français aussi est une langue moderne

Les termes présentés ici sont recommandés par la Commission générale de terminologie et de néologie. Ils sont publiés au *Journal officiel* et doivent être obligatoirement employés par les services de l'État en lieu et place de termes étrangers.

Tous les termes publiés se trouvent sur le site de la délégation générale à la langue française et aux langues de France: www.dglf.culture.gouv.fr à la rubrique **Vocabulaire et terminologie** et sur le site www.franceterme.culture.fr.



bagage à main

au lieu de : *hand baggage, hand luggage*

Domaine : Transports.

Journal officiel du 21 octobre 2004

chèque de voyage

au lieu de : *traveller's cheque*

Domaine : Économie-Tourisme.

Publié en 1989 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

équipage

au lieu de : *crew*

Domaine : Aéronautique-Transports.

Publié en 1976 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

navette

au lieu de : *shuttle*

Domaine : Transports.

Journal officiel du 21 octobre 2004

salle d'embarquement

au lieu de : *boarding lounge, departure room*

Domaine : Transport aérien.

Journal officiel du 22 octobre 2004

sans réservation

au lieu de : *go show*

Domaine : Transports.

Publié en 1992 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

vol sans escale

au lieu de : *non-stop flight*

Domaine : Transport aérien.

Journal officiel du 21 octobre 2004

Ces termes, qui ont pu surprendre en français au moment de leur publication, font aujourd'hui partie de notre vocabulaire courant.



billet ouvert

au lieu de : *open ticket*

Domaine : Transports-Tourisme.

Publié en 1989 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

bon d'échange ou **coupon**

au lieu de : *voucher*

Domaine : Tourisme.

Publié en 1992 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

boutique hors taxes

au lieu de : *duty-free shop*

Domaine : Économie-Transports.

Publié en 1989 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

compagnie à bas prix ou **compagnie à bas coût**

au lieu de : *low cost company,*
low cost airline, low fare airline

Domaine : Tourisme-Transport aérien.

Publié au *Journal officiel* du 7 juin 2007

complexe touristique

au lieu de : *resort*

pour désigner un ensemble d'installations
hôtelières et d'équipements de loisirs

Domaine : Tourisme-Économie.

Journal officiel du 12 février 2006

station

au lieu de : *resort*

pour désigner un lieu de villégiature

Domaine : Tourisme-Économie.

Journal officiel du 12 février 2006

organisateur de voyages ou **voyagiste**

au lieu de : *tour operator*

Domaine : Tourisme.

Publié en 1992 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

pôle (d'échanges) ou **plateforme** **(de correspondance)** ou **plaque tournante** ou **pivot**

au lieu de : *hub*

Domaine : Transports.

Journal officiel du 12 février 2006

surréservation

au lieu de : *overbooking* (et de « *surbooking* »)

Domaine : Transports.

Publié en 1989 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

À mots découverts

Recommandation sur les équivalents français à donner au terme *travel retail*

Journal officiel du 7 juin 2007

Commerce de passage

L'industrie du voyage a entraîné le développement d'une forme particulière de commerce qui se traduit par l'implantation de boutiques dans les lieux de passage ou de concentration des voyageurs : aéroports, gares...

Simultanément et de façon similaire, on assiste à la multiplication des points de vente situés sur le trajet quotidien des citadins, entre travail et domicile.

Bien qu'on puisse envisager des désignations variées telles *commerce de transit*, *d'itinéraire* ou *de trajet*, cette forme de commerce de détail, que l'anglais nomme *travel retail*, peut être dans tous les cas désignée en français par le terme **commerce de passage**.

Pour ce qui est des points de vente eux-mêmes, il est possible de recourir, suivant les types de commerce et leur lieu d'implantation, à des formules variées telles que *magasin*, *boutique*, *kiosque*, *borne... de gare*, *d'aéroport*, *de bord*, *d'escale*, *de station-service*, *de métro*...

La Commission générale de terminologie et de néologie recommande donc de désigner chaque point de vente par le terme le mieux approprié, en fonction de sa configuration et de son emplacement, et surtout de recourir au terme **commerce de passage** en lieu et place de *travel retail*.

FranceTerme

Retrouvez tous ces termes techniques et bien d'autres encore sur le nouveau site terminologique du ministère de la Culture et de la Communication :

www.franceterme.culture.fr



Délégation générale à la langue française et aux langues de France
6 rue des Pyramides 75001 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00, Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76



Courriel : dgfff@culture.gouv.fr

Internet : www.dgff.culture.gouv.fr